

Conseil Municipal
14 MARS 2014
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COURBIER – DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA – GRAVEZAT – GUILLEMET – ALLARD CROUZET – F RANCE – GAUFFROY – HLYWA – MALACHANNE – MERLE - PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX - SINET

Procurations : GRAS a donné procuration à COURBIER Robert
AYMARETTI a donné procuration à COMTE

Excusé : GARCIA

Absente : TEYSSIER.JAVEL

Propos liminaires de Monsieur le Maire

- Qui se félicite du travail accompli par ses collègues au cours du mandat qui prend fin et les en remercie très sincèrement.
- Qui tient à saluer en particulier la qualité du mandat exercé par celles et ceux qui pour des raisons personnelles ont décidé de ne pas se représenter après dix huit ans, pour la plupart d'entre eux, passés au service des salindrois.
- Qui leur demande d'envisager, le cas échéant, de continuer à servir au sein des conseils et commissions extra municipales.
- Qui les prie de bien vouloir accepter, au nom de tous les collègues, la médaille d'honneur de la ville de Salindres (Jean-Raymond Garcia, Sylvie Rouquette, Josette Roux, Evelyne Gard, Christian Gras et Robert Courbier)

Informations

- Le dernier permis de construire dans les projets de lotissement vient d'être accordé à un Toit pour tous (lotissement BAMA)
- Habitat du Gard a accepté notre offre de 50 000 € (demande initiale 145.000 €) pour l'acquisition de la place de la Mairie. Cependant la prise en charge des espaces verts du lotissement le Gascut reste à négocier.
- Ce ne sont pas 53 000 € mais 63 000 € qui seront versés à la commune en fonction du tonnage réceptionné par l'usine TMB depuis le 1^{er} juin.
- Pose de la 1^{ère} pierre du nouvel atelier de l'entreprise Campart dans la zone Synerpôles (10 emplois – matériel de protection contre le feu) le lundi 17 mars à 11 h.

Délibérations

Le quorum étant atteint, le Conseil élit Madame Hlywa comme secrétaire

- Le P.V. du dernier conseil est adopté après que l'abstention de Cécile Allard.Crouzet ait été notée, abstention sur l'ensemble des chapitres du compte administratif 2013
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :
- délibération n°4 – Horaires scolaires
- délibération n°5 – Régularisation inventaire de l'eau
- délibération n°6 – Renouvellement contrats d'assurance

Délibération n°1 – Vote des budgets prévisionnels 2014

- Commune :
 - Investissement : 939 902 €
 - Fonctionnement : 3 130 335 €
 - Assainissement :
 - Investissement : 452 174 €
 - Fonctionnement : 40 000 €
 - Eau :
 - Investissement : 229 076 €
 - Fonctionnement : 85 500 €
- 1 abstention sur tous les chapitres (C. Allard.Crouzet)

Délibération n°2 – Vote des subventions

- Tous les élus présidents, secrétaires et trésoriers des diverses associations ne prennent pas part au vote
- C. Allard Crouzet après s'être abstenue sur le vote de la somme globale, vote toutes les subventions

Subventions : au compte 6574 : 203 000 €
au compte 657362 pour CCAS : 45 000 €

Délibération n°3 – Admission en non valeur

D'une somme de 46,81 € suite à l'effacement des dettes d'une personne surendettée par la Commission.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 – Horaires scolaires à la rentrée 2014

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu ni flou, ni ambiguïté dans les démarches vers les autorités académiques auprès desquelles il indiquait, conformément à l'avis du conseil d'école, le 6.12.2013, les horaires suivants : 8h30-11h30 et 13h15-15h30.

Ces horaires et l'avant projet sommaire de PET ayant été acceptés par ces autorités le 16.12.2013.

Le Conseil ratifie ces horaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 – Inventaire de l'eau

Une somme de 29 678,56 € correspondant à la mise à disposition de Véolia du réseau eau av. Jalabert n'avait pas été intégrée à l'époque à l'inventaire de l'eau.

Le Conseil régularise cette situation et dit que l'amortissement se fera sur 10 ans.

Adoptée – 1 abstention (C. Allard.Crouzet)

Délibération n°6 – Renouvellement contrat d'assurances

Le Conseil fait siennes les décisions de la Commission d'appel d'offres, suite au rapport de synthèse d'analyse des offres établi par le Cabinet Risk Consultant, qui a attribué :

Le lot n°1 - dommages aux biens à Groupama

Le lot n°2 - responsabilité civile à Groupama

Le lot n°3 - protection juridique à Sarre et Moselle

Le lot n°4 - défense pénale à Sarre et Moselle

Le lot n°5 - flotte automobile à Groupama

Le lot n°6 - missions agents-élus à Groupama

Adoptée à l'unanimité – 1 abstention (C. Allard.Crouzet)

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures en invitant tous les collègues à participer à la réception offerte par les boulistes dans le boulodrome R. Courbier.